



REPUBLIQUE DU BURUNDI



VISION BURUNDI PAYS EMERGENT EN 2040 ET PAYS DEVELOPPE EN 2060



I. INTRODUCTION

Le Burundi a décidé d'adopter un nouveau modèle de développement pour accélérer sa marche vers l'émergence et le développement. Ce modèle de développement, dénommée « Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060 », constitue le référentiel des politiques économique et sociale sur le moyen et le long terme. Elle est cohérente avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine

« L'Afrique que nous voulons » et les Objectifs de Développement Durable (ODD 2016-2030) auxquels le Burundi a souscrit.

La vision du Burundi en tant que pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 est un processus ambitieux de transformation nationale qui nécessite un changement fondamental des mentalités et des pratiques traditionnelles de gouvernance qui sera basé sur un cadre de mise en œuvre centralisé, un suivi continu, une prise de décision et d'actes réglementaires souples et rapides et une gestion publique proactive.

II. CONTEXTE

La Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060 constitue un document d'orientation nationale, véritable feuille de route pour le développement économique et social du Burundi qui servira aux générations actuelles et celles à venir. Chaque Burundaise/Burundais doit parier sur un avenir meilleur et être de véritables acteurs du changement pour l'émergence de notre pays.

III. ENONCE ET FINALITE DE LA VISION

III.1. ENONCE DE LA VISION

La Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060, traduit la volonté et la décision des Hautes Autorités de la République du Burundi de répondre aux aspirations légitimes de la population burundaise.

Elle reflète la volonté et l'engagement du Gouvernement à bâtir un développement sur le long terme.

La Vision est énoncée comme suit : « **A l'horizon 2040, le Burundi sera un pays paisible, où chacun vit dans des conditions décentes, où personne ne meurt d'une cause évitable, avec une économie compétitive tirée par les secteurs agro-alimentaire et industriel à haute valeur ajoutée et par une exploitation minière au bénéfice de la société le tout, dans un environnement naturel préservé et avec la prise en compte du genre et de l'équité.** ».

III.2. FINALITE DE LA VISION

En tant qu'image du développement et de l'avenir souhaités pour le Burundi, la Vision Burundi, Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060 a pour finalité « **l'amélioration des conditions de vie (bien-être) et la réduction des inégalités.** ».

Sur cette trajectoire du développement, la finalité de la vision est de faire du Burundi une nation prospère grâce à une augmentation soutenue de la production des biens et services et des changements structurels conduisant à l'augmentation de l'espérance de vie, la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction des inégalités, du chômage et de la pauvreté dans toutes ses dimensions. S'inscrivant dans la dynamique du développement durable, la présente Vision inspirera les politiques et orientera les actions de développement vers la finalité recherchée, en suivant une approche qui garantisse une qualité de vie supérieure grâce aux efforts visant la protection de l'environnement, la prise en compte du genre et de l'équité pour tous.

IV. PILIERS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA VISION

Aux moyens d'une « Approche Volontariste » du développement et d'une coordination forte du Gouvernement, toutes les parties prenantes devront travailler en synergie pour atteindre les objectifs de la vision. Pour y parvenir, la Vision s'articule autour de cinq piliers intimement liés.

Il s'agit notamment:

1. Engagement de l'Etat
2. L'efficacité économique
3. L'équité sociale
4. L'écologie et patrimoine durables
5. Le partenariat fructueux

En effet, la réalisation des piliers, la vision Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060 reposera sur 9 indicateurs d'impacts, 22 objectifs stratégiques, 102 Indicateurs d'effet. Ainsi, ces objectifs sont synthétisés dans le tableau qui suit :

PILIERS		OBJECTIFS STRATEGIQUES
Pilier 1: Engagement de l'Etat	1	L'amélioration des capacités institutionnelles de l'Etat.
	2	Le renforcement de l'engagement politique de l'Etat.
Pilier 2: L'efficacité économique	3	Le développement d'une agriculture créatrice de richesse et catalyseur de la sécurité alimentaire.
	4	L'augmentation de la production et l'amélioration de l'accès à l'énergie.
	5	L'amélioration des infrastructures de logistique et l'accessibilité de toutes les zones.
	6	L'assainissement et stabilisation du cadre macro-économique.
	7	Le développement du secteur industriel et de sa compétitivité.
	8	Le développement du secteur des services financiers et des nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC).
	9	Le renforcement du secteur des services.
	10	La réduction progressive de la dépendance vis-à-vis de l'aide.
	11	Autonomiser les jeunes à travers l'autocréation d'emploi.
Pilier 3: L'équité sociale	12	L'amélioration de l'accès aux soins de santé de base pour tous.
	13	Le développement de services hospitaliers de point.
	14	Le développement d'une éducation de base de qualité et inclusive.
	15	La mise en place d'une formation professionnelle post-fondamentale adaptée aux besoins de l'émergence.
	16	Le développement d'un enseignement supérieur compétitif en sciences et technologies et contribuant au développement du Burundi.
	17	La protection sociale pour tous.
	18	L'amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement
	19	L'intensification de l'urbanisation et la promotion des logements décents
Pilier 4: L'écologie et patrimoine durables	20	La protection de l'environnement et le renforcement de la résilience aux changements climatiques
	21	La sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel et naturel
Pilier 5: Partenariat fructueux	22	La mobilisation du partenariat pour le développement et la diaspora

V. ENJEUX DE LA VISION

L'ambition de faire du Burundi « un Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060 » témoigne de l'engagement du Gouvernement du Burundi à renforcer le paysage économique et institutionnel du Burundi, et à stimuler les performances dans tous les secteurs d'activité dans l'objectif d'engendrer des impacts transformationnels significatifs sur les conditions de vie de la population. Ce qui implique une volonté et des mécanismes pour renforcer la dynamique des performances macroéconomiques à réaliser, et de la croissance économique au travers des investissements nécessaires dans les secteurs sociaux.

Cet engagement du Gouvernement du Burundi implique donc trois principaux enjeux :

1. Une transformation structurelle de l'économie pour impulser une accélération de la croissance économique sans entrave à l'équilibre écologique.
2. Une prise de décision basée sur l'évidence et une approche de gestion et de financement axée sur les résultats/programmes.

3. Une amélioration des conditions et de la qualité de vie de la population avec une croissance démographique soutenable et maîtrisée.

VI. POTENTIALITES

Pour accélérer la marche vers son émergence, le Burundi aura à exploiter ses potentialités et les opportunités à sa portée afin d'impulser la dynamique de la transformation structurelle et d'une croissance économique soutenue.

En termes de potentialités, le Burundi devra valoriser ses atouts qui sont :

- 1) Une population jeune ;
- 2) Des sources d'énergie non encore exploitées (cours d'eau, soleil, vent, etc.) ;
- 3) Une production agricole non transformée ;
- 4) Des ressources minières abondantes non encore exploitées ;
- 5) Un patrimoine culturel, historique et naturel très riche et non mis en valeur.

